

Les gestes protecteurs au CDI

Protocole proposé aux professeurs documentalistes et aux professionnels du livre.

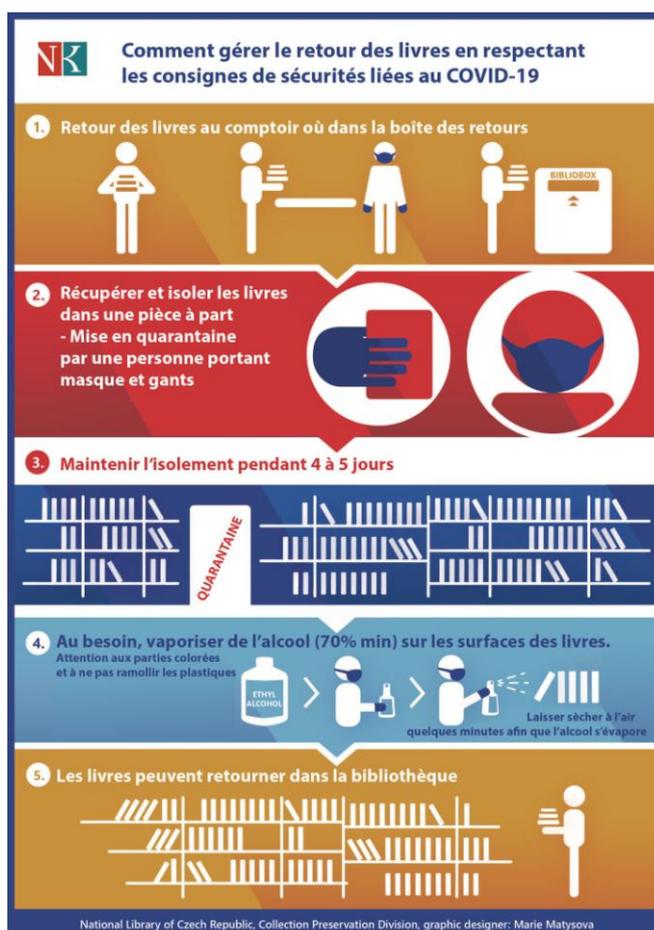
Contexte

Les CDI sont des lieux d'accueil très fréquentés dans les établissements scolaires. Les élèves et les enseignants y manipulent sans cesse du matériel commun et se croisent en continu.

La réouverture des CDI va engendrer notamment un flux important de retours d'ouvrages. Ces livres seront restés dans les environnements familiaux dans lesquels le virus a peut-être circulé, et auront été manipulés de nombreuses fois. Or, il est établi que le virus est manuporté.

Il s'agit donc de proposer un protocole de prévention pour éviter que les usagers et les personnels du CDI soient exposés au virus s'il continue de circuler pendant quelques semaines. **Ces conseils n'ont pas valeur péremptoire et seront à mettre en oeuvre en cohérence avec les équipes et les contextes et sous l'autorité du chef d'établissement.** Ces gestes s'appliquent pour l'ensemble des manipulations des livres au CDI sur la période définie de pandémie (retour, prêt, rangement ...). **Les préconisations de ce protocole sont susceptibles d'être complétées et ajustées en fonction des mesures et directives institutionnelles.**

Dans ce contexte de pandémie quels sont donc les gestes barrières à adopter au CDI ? Une question clef pour de nombreux acteurs du domaine des bibliothèques tourne autour du contact avec les objets infectés par le coronavirus. De toute évidence notre connaissance de la manière dont le virus se diffuse reste embryonnaire, si bien qu'il n'est pas possible de proposer des conseils péremptores, ou d'aller au-delà des préconisations universelles relatives à la manière de se nettoyer les mains ou de ne pas se toucher le visage [1fla].



Gestes protecteurs

Lavez vous régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique

C'est la meilleure façon de vous protéger. Vous devez répéter ce geste de manière fréquente. Si vous n'avez pas de point d'eau à proximité, utilisez du gel hydroalcoolique.

Du gel ou un point d'eau avec du savon doivent être installés au profit des usagers et des personnels afin qu'ils puissent se laver les mains à leur entrée et sortie du CDI.



<https://sa.maxime-cruzel.fr/>

Respectez les gestes barrières, le port du masque est recommandé

Pour rappel, des gestes barrières ont été définis pour éviter une diffusion du COVID 19. Il s'agit de se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, utiliser des mouchoirs à usage unique et respecter une distance d'un mètre avec vos interlocuteurs.

Pour les personnels, les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ».

Distanciation physique et circulation

Option 1 : CDI ouvert aux usagers

La règle de distanciation sociale dont le principe est le respect des distances minimales (1 mètre au moins de chaque côté notamment pour les tables) permet d'éviter les contacts directs une contamination respiratoire et par gouttelettes. Elle devra être respectée dans tout l'établissement scolaire¹. Les élèves seront donc seuls aux tables de travail : les travaux de groupe seront interdits au CDI pendant cette période. Une place sur trois sera occupée aux coins lectures et informatiques. Il conviendra donc de **limiter le nombre d'élèves (à déterminer en fonction des agencements et volume) par heure afin de diminuer la promiscuité et de respecter la distanciation sociale**. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. Privilégier le sens unique de circulation. Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. **Chacun apporte son matériel et aucun échange ou prêt de ce matériel.**

Option 2 : CDI fermé aux usagers

Le professeur documentaliste pourra se rendre seul dans son CDI en appliquant les gestes barrières afin de faire ses tâches de gestion. Les retours de livre seront autorisés par un

¹https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_enfants_ecoles_environnements_familiaux_24_avri_2020.pdf

système de dépôt sécurisé dans une boîte à cet effet. Le protocole d'isolement et de désinfection sera appliqué. **Le CDI deviendra un lieu dématérialisé et hors les murs avec des ressources accessibles par tous.**

Possibilité de **prêt en drive** (liste consultée sur le logiciel documentaire, envoi par différents biais de communication des prêts souhaités, prêt surprise ou choix prédéfini sur un chariot), préparation avec désinfection, dépôt des livres en classe ou au CDI avec une organisation à définir. Il est possible aussi de ne pas prêter de livres.

Activités pédagogiques à proposer : lectures offertes en classe, séances pédagogiques d'EMI en distanciel, ateliers dématérialisés d'écriture, de dessin²....

Ouverture culturelle : ressources culturelles ouvertes à diffuser ...

Nettoyage et désinfection

L'ensemble du matériel de bureau : surface du bureau, clavier et souris d'ordinateur, douchette, banque d'accueil, poignées de portes, carton de retour doit être désinfecté plusieurs fois par jour. *Les échanges manuels d'objets doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire. L'idéal étant que chacun apporte son matériel et qu'il n'y ait aucun échange ou de prêt de ce matériel.*

Des lingettes nettoyantes ou une solution alcoolique à 70% peuvent être utilisés à cet effet. Les chiffons utilisés doivent être lavés de manière quotidienne à 60°.

Lors de la réouverture du CDI, *le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.* Le nettoyage approfondi et la désinfection après la reprise sont définis dans le protocole sanitaire³.

En complément du protocole de nettoyage quotidien par les agents de service, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes. Vous pouvez vous adresser au service de la gestion, sous couvert de votre chef d'établissement afin d'obtenir le matériel nécessaire ainsi que les modalités de nettoyage.

Mesures spécifiques en CDI

Mettez les livres de retour en isolement

Les livres qui sont rendus par les usagers doivent être placés dans une pièce à part en quarantaine **pendant 72 heures** (ou plus si vous le jugez nécessaire).

Désinfectez les couvertures des livres

Il est également possible d'utiliser un désinfectant pour nettoyer les livres, une fois la quarantaine passée. Pour cela utilisez une solution alcoolique à 70%. Faites attention car certains livres pourraient être endommagés. Essuyez en tamponnant doucement avec un chiffon doux. Les chiffons utilisés doivent être lavés de manière quotidienne à 60°.

Passé ce délai et ces procédures, vous pouvez manipuler les livres normalement. Et en faire le retour sur le logiciel documentaire.

² <http://clairementdoc.blogspot.com/2020/05/cdi-deconfine-un-cdi-hors-les-murs.html>

³ <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-protocole-sanitaire-pour-la-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

Activités culturelles/manuelles

- ❖ Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyers en mettant à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Proscrire le prêt de matériel en dotation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection des visites de musées virtuels, etc.).

Information et communication

En amont, assurez-vous de la validation du chef d'établissement. Prenez contact avec le service de la gestion pour le matériel et éventuellement un équipement adapté.

L'ensemble de la communauté éducative doit prendre connaissance de ce protocole lors de la réouverture du CDI. Voici quelques pistes de diffusion : message pronote, article sur le site de l'établissement, publication sur le portail documentaire, envoi par mail.

Un affichage de l'infographie dans les zones stratégiques du CDI permettra de rappeler les gestes barrières à tous.

Suivez les consignes nationales et institutionnelles afin d'adapter votre protocole régulièrement.

Mesures complémentaires

Une surface de protection peut être aménagée devant votre bureau et/ou la banque d'accueil.

Si vous présentez des symptômes, restez chez vous et informez votre médecin et votre chef d'établissement.

Porter des gants pour manipuler les ouvrages en circulation ?

L'OMS, l'Organisation mondiale de la Santé explique ceci : "Non. Le fait de se laver les mains régulièrement protège mieux contre le COVID-19 que le port de gants en caoutchouc. Le virus peut se trouver sur les gants et il y a un risque de contamination si vous vous touchez le visage avec les gants".

Si vous portez des gants, il faut les changer régulièrement (4H), les enlever en les retournant, et surtout les associer à un lavage de main fréquent.

Jeter masques, gants et mouchoirs dans un sac poubelle qui doit être hermétiquement fermé.

Infographie

<https://view.genial.ly/5e8f4746fba9d40d9e386442/vertical-infographic-gestes-barrieres>

Qui sont les experts ?

Dr Claire Grenier

Médecin conseiller technique au rectorat de Guyane

Dr Emmanuelle Dupaigne

Médecin généraliste à La Réunion. Diplômée de la faculté de médecine de Montpellier

Dr Emma Chambaud

Pharmacien à La Réunion. Diplômée de la faculté de pharmacie de Bordeaux

Sources

<https://www.ifla.org/FR/node/92979>

<http://www.idboox.com/infos-ebooks/covid-19-comment-bien-desinfecter-les-livres-recommandations-officielles/>

<http://www.abf.asso.fr/1/22/862/ABF/-communique-la-poursuite-de-certains-services-de-bibliotheques-ne-saurait-seffectuer-au-detriment-de-la-sante-publique>

<https://www.abf.asso.fr/1/22/874/ABF/vers-un-vademecum-pour-le-deconfinement>

<https://www.guyane.ars.sante.fr/>

<https://www.actualitte.com/article/monde-edition/franck-riester-la-reouverture-des-bibliotheques-devra-se-faire-avec-methode/100410>

<https://solidarites->

sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_enfants_ecoles_environnements_familiaux_24_avri_2020.pdf

<https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2020/04/29/covid19-bibliothecaires-expriment-inquietudes-projet-reouverture>

<https://www.apdenaixmarseille.fr/202004-deconfinement-retour-dans-les-cdi/>

<https://padlet.com/apdepweb/deconfinement>

<https://www.actualitte.com/article/monde-edition/deconfinement-rouvrir-les-bibliotheques-le-11-mai-n-est-pas-souhaitable/100467>

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-protocole-sanitaire-pour-la-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

<http://www.pearltrees.com/t/deconfinement-cdi/id31778145>

<http://www.biblio-covid.fr/>

<http://clairementdoc.blogspot.com/2020/05/cdi-deconfine-un-cdi-hors-les-murs.html>

Réalisé par

Myriam Asselin de Beauville Marin

Perrine Chambaud

Professeurs documentalistes

Mai 2020
Académie Guyane



Région académique

